

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Session Ordinaire
du 07 Octobre 2009

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mercredi 07 Octobre 2009 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

31039
90091
4577

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 07 Octobre 2009
- Session Ordinaire -

I- ACTIONS

1. – Interconnexion Férel / Rennes : Etat d'avancement

Les travaux en cours

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, la 1^{ère} tranche de travaux de la liaison Férel-Rennes est en cours de réalisation.

Rappelons que l'I.A.V., au-delà d'un pilotage général de l'opération, conduit plus particulièrement la maîtrise d'ouvrage d'une première partie, entre Férel et Sixt-sur-Aff (*avec une antenne vers les Fongerêts, dans le Morbihan*), la seconde partie Sixt-sur-Aff / Rennes étant du ressort, pour sa maîtrise d'ouvrage, des syndicats de production de l'Ille et Vilaine ou plus vraisemblablement du Syndicat Mixte de gestion départemental.

La première partie de ce grand projet a fait l'objet d'une enquête au titre de l'environnement et d'un dossier Loi sur l'Eau, dont les résultats ont permis au Conseil d'Administration, de déclarer le projet d'Intérêt Général, le 6 juillet dernier.

Le 4 mai 2009, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché d'une première tranche de cette première partie, au groupement d'entreprises STURNO-EGC-ATP-CO.CA pour un montant de 8,5 M € HT.

Cette première tranche comprend 11,4 km de feeder en DN 800 mm et 9,6 km en DN 700 mm. Elle permettra d'alimenter dès sa mise en service prévue en fin d'année, le SIAEP de la Roche Bernard et de renforcer la capacité de transport du feeder actuel par bouclage avec ce dernier, au niveau de La Potence, sur la Commune d'Allaire.

A une exception près, tous les propriétaires des terrains traversés ont signé des conventions de servitude amiables, en cours d'inscription aux hypothèques. La dernière servitude sera établie par la voie préfectorale, après une enquête en préparation.

L'ordre de service a été donné aux entreprises le 15 juillet pour un démarrage effectif à la mi-août et un achèvement au 15 novembre. 5 entreprises (*l'une des entreprises du groupement en ayant sous-traité une partie*) s'activent entre Férel et Allaire pour mener à bien les travaux.

Les moyens mis en œuvre sont souvent impressionnants pour ouvrir une tranchée et poser la canalisation à 2 m de profondeur, parfois dans un rocher très compact. Le plus spectaculaire est sans nul doute la traversée de la vallée de la Vilaine.



A la différence du reste du chantier réalisé en fonte ductile, cette traversée se fait en acier, matériau plus adapté aux terrains à forte pente ou à forte agressivité. Un canal rectiligne, perpendiculaire à la Vilaine a été ouvert, dans lequel deux longs tubes seront soudés bout à bout et immergés avant d'être lestés et remblayés.

Le raccordement à l'usine fait actuellement l'objet d'une négociation d'un marché complémentaire permettant d'alimenter le nouveau feeder par les deux extrémités afin de conduire la désinfection et les essais de pression dans les délais prévus (*et ce, malgré la contrainte liée au propriétaire récalcitrant*).

La poursuite du projet :

La question de la poursuite du projet par l'exécution d'une seconde tranche (sur la première partie) se pose désormais en vue de satisfaire à court terme les besoins de sécurité d'approvisionnement d'eau potable exprimés par les collectivités du Morbihan.

Un engagement définitif de l'ensemble des collectivités concernées par la liaison Férel-Rennes semble *a priori* indispensable avant de poursuivre. Si pour le Morbihan un accord (restant à traduire dans un protocole), est intervenu, il n'en est pas de même avec l'Ille et Vilaine où des hésitations demeurent, malgré une délibération favorable de principe prise en juin dernier par le SMG35.

Ainsi, par lettre du 17 septembre, le Président du SMG35 traduisant les interrogations soulevées par un groupe de travail ad-hoc, repose les questions relatives à la disponibilité de la ressource de la Vilaine à Arzal en années sèches, au potentiel de traitement de l'usine, aux actions envisagées pour garantir la pérennité de la ressource, sur les engagements de l'I.A.V. vis-à-vis des collectivités déjà clientes... toutes questions auxquelles il a déjà été répondu par le passé mais qui traduisent bien les hésitations des élus du SMG relatives à la stratégie d'alimentation en eau potable sur le département, à son organisation et aux moyens actuels.

Une nouvelle réponse de l'I.A.V. à ces questions (très légitimes de la part de nouveaux élus) s'impose. Ne doit-elle pas s'appuyer sur un rapport d'expertise d'un bureau d'études indépendant? Le principe de ce rapport pourrait être alors décidé par le Conseil d'Administration.

Or, le plan de financement de la 2^{ème} tranche (de la première partie) évalué à 8 800 000 € prévoyait une participation du SMG 35 (en capital ou en annuités) à hauteur de 4 870 000 €.

Dans ce contexte, deux orientations alternatives sont à envisager :

La première relève de l'approche volontariste affichée par l'I.A.V. sur ce projet, comme par le passé. Elle consiste à pré-financer la 2^{ème} tranche.

Si cette orientation est adoptée, il conviendrait avant toutes décisions d'application, qu'elle soit confortée par les conclusions d'une prospective financière.

Cette étude doit conduire à évaluer en particulier la capacité d'auto-financement de l'I.A.V., en tenant compte des recettes d'exploitation attendues et à la mettre en regard des investissements à venir.

Il devra bien entendu être tenu compte du désengagement partiel de l'Agence de l'Eau dans le financement du projet Férel / Rennes.

Les conclusions d'une telle étude pourraient être attendues pour le 15 novembre prochain.

La deuxième, plus prudente, consiste à continuer à attendre les engagements définitifs des collectivités concernées par le projet.

Le choix entre ces deux stratégies, l'une volontariste, l'autre peut-être attentiste, mais prudente est du ressort du Conseil d'Administration... à moins que des événements climatiques majeurs ne viennent précipiter les décisions en la matière !!

Au terme d'un vaste débat, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

1. **confirme la nécessité de poursuivre ce projet, compte-tenu des besoins grandissants de l'agglomération et de préservation des milieux aquatiques en amont,**
2. **déplore les hésitations, même si des interrogations sont très légitimes de la part de nouveaux élus et si le lobbying des sociétés d'eau n'est pas à négliger. Il appartient aux élus de ne pas accepter la remise en cause des décisions votées.**
3. **déplore le désengagement financier partiel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.**
4. **décide de différer la décision de lancement d'une seconde tranche (sur la première partie) dans l'attente des résultats de l'étude financière prospective.**
5. **décide de missionner un bureau d'études pour répondre aux interrogations soulevées à nouveau par le SMG35 dans son courrier du 17 septembre dernier.**
6. **affirme la nécessité d'une communication plus offensive, et celle d'une nouvelle concertation réunissant l'I.A.V., le SMG 35, le Département du Morbihan et le Syndicat départemental de l'Eau du Morbihan.**

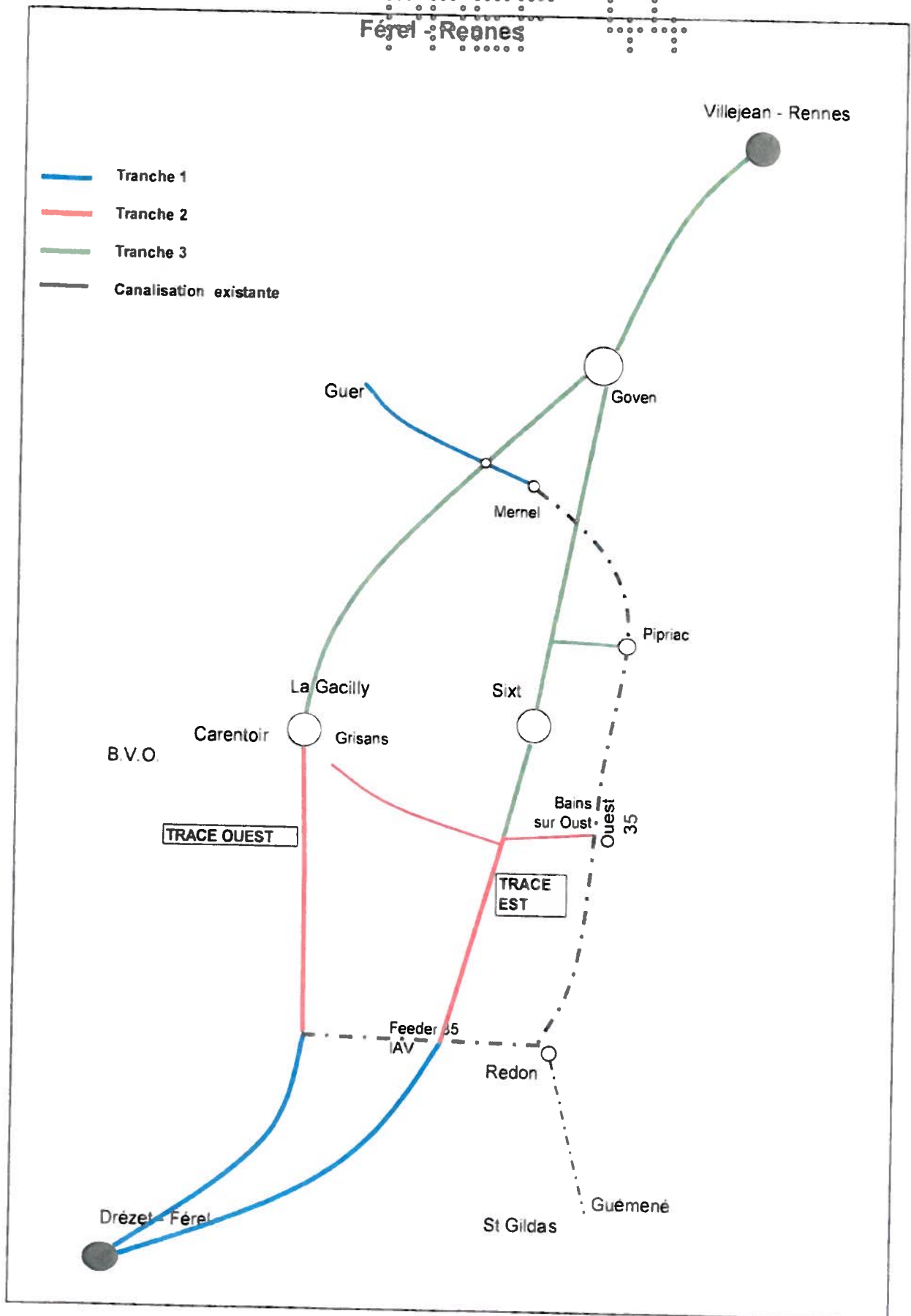
Pour extrait conforme
LE PRESIDENT



Yvon MAHE.

3103A
00000000
* 75A

PROJET 19.10.09 Férel - Rennes



3106A
000001
4 5 6

Férel - Rennes

Maitrise d'ouvrage et financement

	Maitrise d'ouvrage				Financement
	IAV	SDE 56	SMG 35	Total	
Tranche 1	9 000 000 €	1 700 000 €		10 700 000 €	Agence de l'eau 2 140 000 € 20.00% Vente d'eau 56 1 760 000 € 16.45% IAV 5 000 000 € 46.73% SDE 44 440 000 € 4.11% SDE 56 1 360 000 € 12.71%
Tranche 2	8 800 000 €			8 800 000 €	Agence de l'eau 1 760 000 € 20.00% Vente d'eau 56 1 170 000 € 13.30% IAV 1 000 000 € 11.36% SMG 35 4 870 000 € 55.34%
Tranche 3	6 100 000 €	700 000 €	23 700 000 €	30 500 000 €	Agence de l'eau 6 100 000 € 20.00% Vente d'eau 35 9 760 000 € 32.00% SDE 56 560 000 € 1.84% SMG 35 14 080 000 € 46.16%
Total projet	23 900 000 €	2 400 000 €	23 700 000 €	50 000 000 €	Agence de l'eau 10 000 000 € 20.00% Vente d'eau 56 2 930 000 € 5.86% Vente d'eau 35 9 760 000 € 19.52% IAV 6 000 000 € 12.00% SDE 44 440 000 € 0.88% SDE 56 1 920 000 € 3.84% SMG 35 18 950 000 € 37.90%

Récapitulation arrondie sur le principe des décisions du 24 juillet 2007

3100A
000000
4 57